

DECISION DU PRESIDENT N° D2021-64

Objet : Installation d'un stand de 63 M² au Parc des expositions Paris Nord Villepinte à l'occasion du salon de l'AMIF 2021 du 30 juin au 1^{er} juillet 2021

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2122-1 et R 2122-8,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2020/07/20/04 du Conseil de la Métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les conventions de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul MOURIER, Directeur Général des Services de la métropole du Grand Paris,

Vu la proposition tarifaire par ATELIER CALIGO le 1^{er} juin 2021,

Considérant l'intérêt pour la métropole du Grand Paris d'être présente au salon de l'AMIF 2021 en raison des compétences qu'elle exerce,

Considérant qu'au terme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence passée en application des articles L. 2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique, la société PG ORGANISATION a été retenue,

DECIDE

Article 1^{er} : La conclusion d'une location du 30 juin au 1^{er} juillet 2021 d'un stand de 63 m² auprès de la société PG ORGANISATION située 1 rue Augustine Variot – 92240 Malakoff, pour un montant de 28 980 € HT, auquel s'ajoutent 2 425 € (frais administratifs, angle(s), pack inscription et communication).

Article 2 : La dépense sera imputée au budget principal 2021, chapitre 011

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public

Par ailleurs notification en est faite à l'intéressée.

Fait à Paris, le **10 JUIN 2021**



Pour le Président ~~en~~ par délégation,

Paul MOURIER

Directeur général des services